



Réf. Farde e-Assemblées : 2259063

N° OJ : 191

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

**Objet :** Culture 2019 : subsides à 6 associations : Travers Emotion asbl, Tels Quels asbl, Les Volontaires de Bruxelles 1830 asbl, Comité de Quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie (association de fait), l'Ecole de Cirque de Bruxelles asbl, Teroubi asbl.- Montant total : 14.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Considérant les besoins des 6 associations culturelles :

- l'asbl Travers Emotion : l'organisation de l'événement "Royal Park Music Festival - 31ème édition";
  - l'asbl Tels quels : l'organisation du Festival Tels quels 2019;
  - l'asbl Les Volontaires de Bruxelles : couvrir leurs frais de fonctionnement;
  - l'association de fait Comité de Quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie : l'organisation du marché Floral 2019;
  - l'Ecole de Cirque de Bruxelles : l'organisation de l'événement "Dimanche à la maison";
  - l'asbl Teroubi : l'organisation du Festival L'Afrique en Couleurs" 2019;
- sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle.

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides à 6 associations culturelles pour un montant total de 14.000,00 EUR aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2019, réparti comme suit :

\* à l'article 76210/33202 :

- 3.000,00 EUR à l'asbl Travers Emotion pour l'organisation de l'événement "Royal Park Music Festival - 31ème édition"
- 2.000,00 EUR à l'asbl Tels quels pour l'organisation du Festival Tels quels 2019.

\* à l'article 77210/33202 :

- 500,00 EUR à l'asbl Les Volontaires de Bruxelles pour couvrir leurs frais de fonctionnement;
- 2.000,00 EUR à l'association de fait Comité de Quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie pour l'organisation du marché Floral 2019;
- 5.000,00 EUR à l'Ecole de Cirque de Bruxelles pour l'organisation de l'événement "Dimanche à la maison";
- 1.500,00 EUR à l'asbl Teroubi pour l'organisation du Festival L'Afrique en Couleurs" 2019.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle.

Annexes :

